

VEYA PROD – MON AGEND'ART

EDITEUR • MARQUE BLANCHE • MON AGEND'ART

12 RUE POULET • PARIS • 75018 • FRANCE

• <http://monagendart.com/> : contact@myagendart.com • ericdemonagendart@gmail.com



CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DE L'APPLICATION MOBILE MON AGEND'ART, OU MY AGEND'ART



ARTICLE 1

OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION, ou « CGU »

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation, ci-après dénommées « CGU », ont pour objet de définir les conditions et les modalités d'utilisation du service interactif en ligne intitulé « MON AGEND'ART », ou « MY AGEND'ART » en version anglaise, générant des applications mobiles téléchargeables par le biais des services numériques de vente App Store et GOOGLE PLAY disponibles sur les smartphones et tablettes mobiles compatibles.

L'application interactive générée, autrement dénommée l'Agenda Personnalisé, est « MON AGEND'ART ». Elle sera partiellement référée à cette dénomination dans le cadre des CGU décrites ci-dessous.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont conclues entre :

-  la société VEYA PROD : une société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 499 353 738, dont le siège social est situé 12 RUE POULET, PARIS (75018),
-  et l'Utilisateur, défini comme toute personne qui accède et navigue sur les sites Internet et/ou l'application MON AGEND'ART.

IL CONVIENT DE LIRE ATTENTIVEMENT LES PRÉSENTES CGU AVANT D'UTILISER L'APPLICATION MOBILE « MON AGEND'ART » DANS LA MESURE OÙ TOUTE UTILISATION EFFECTUÉE À QUELQUE TITRE QUE CE SOIT DE CETTE APPLICATION VAUT ACCEPTATION SANS RÉSERVE PAR L'UTILISATEUR DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU).

 La dernière version mise à jour des présentes CGU est incluse dans l'application mobile générée MON AGEND'ART. Elle peut également être téléchargée et/ou consultée sur les sites Internet :

 MYAGENDART.COM

 MONAGENDART.COM




ARTICLE 2




PRÉSENTATION DES SERVICES MON AGEND'ART

2-1 : Descriptif du service

MON AGEND'ART est une marque blanche hébergée sur un site Internet : un service-logiciel conçu par une entreprise (le producteur-éditeur VEYA PROD), que d'autres entreprises (les auteurs/les enseignes/les distributeurs) reprennent à leur compte et commercialisent sous leur propre nom, enseigne et/ou marque. Il s'agit donc d'un mécanisme promotionnel de mise à disposition d'outils et/ou de services en ligne où MON AGEND'ART s'efface au profit du nom des auteurs, des enseignes, et des distributeurs.

MON AGEND'ART est un service présenté sous la forme d'un Générateur des Agendas Personnalisés en Ligne permettant de générer des applications mobiles pour smartphones et/ou tablettes sous les systèmes d'exploitation mobiles iOS et Android.

 **Ce service, développé sous 3 axes, permet aux Utilisateurs de :**

-  découvrir des thématiques culturelles ;
-  faire connaître l'actualité des artistes, des galeries et/ou des collecteurs préférés via leurs Agendas Personnalisés ;
-  les suivre et ainsi promouvoir la signature unique des produits et/ou des services artistiques de l'Utilisateur sur les services numériques de vente mobile (App Store et GOOGLE PLAY).

L'utilisation du service MON AGEND'ART en vue de générer un Agenda Personnalisé suppose la création d'un compte utilisateur sur le site Internet de MON AGEND'ART, et donc la fourniture de données à caractère personnel telles que le nom, le prénom, la date de naissance. A défaut, le Compte Utilisateur ne pourra être ouvert.

L'utilisation des données à caractère personnel des Utilisateurs est régie par l'Article 8 des présentes CGU.

Chaque Utilisateur peut installer l'application générée MON AGEND'ART, ou l'Agenda Personnalisé, sur son terminal mobil sous réserve de bénéficier d'un abonnement adéquat auprès de son opérateur.

2-2 : Messages de l'application générée

Dans le cadre du service rendu par les services MON AGEND'ART, l'Utilisateur peut recevoir des notifications (messages « PUSH »), des SMS, des e-mails, des MMS, des alertes, ou d'autres types de messages que ce soit dans l'application générée MON AGEND'ART ou en dehors de cette application.

Il est précisé que l'Utilisateur peut contrôler ceux-ci à partir de son Compte Utilisateur sur les sites Internet de MON AGEND'ART et/ou dans les réglages de l'application générée, ou Agenda Personnalisé.



En outre, certains messages peuvent être liés au profil de l'Utilisateur, à son abonnement, à son lieu géographique et à ses préférences. De même, certains de ces messages peuvent être facturés par l'opérateur de téléphonie mobile en fonction de l'abonnement de l'Utilisateur. L'UTILISATEUR EST SEUL RESPONSABLE DES ÉVENTUELS FRAIS DE COMMUNICATION (TÉLÉPHONIQUES) ENGENDRÉS PAR LES MESSAGES ENVOYÉS PAR LE SERVICE MON AGEND'ART.

2-3 : Gratuité du service

Les sites Internet :

 MONAGENDART.COM
 MYAGENDART.COM

et l'application mobile générée MON AGEND'ART sont fournis gratuitement à l'Utilisateur. Les services de base sont 100% gratuits. La société VEYA PROD se réserve le droit de proposer ultérieurement une formule d'abonnement supplémentaire disposant des options personnalisées payantes.

Ainsi, la société VEYA PROD se réserve le droit de facturer ultérieurement cette formule des services proposés.

Dans l'hypothèse où la formule supplémentaire disposant des options personnalisées payantes du générateur MON AGEND'ART serait sortie et deviendrait payante, la société VEYA PROD s'engage à communiquer préalablement à l'Utilisateur le prix de l'abonnement par message électronique envoyé à l'adresse renseignée lors de la création du Compte Utilisateur.

L'Utilisateur aura alors la liberté de souscrire ou non cet abonnement payant.

2-4 : Publicité sur l'application générée

La société VEYA PROD se réserve le droit d'inclure de la publicité dans l'écran de chargement de l'application mobile générée MON AGEND'ART.

Il pourra s'agir de tout format de publicité utilisé sur l'espace Internet tel que, par exemple, des bannières, de la publicité texte, des mots clés, interstitiels, films, animations, etc.






ARTICLE 3

CONDITIONS D'INSCRIPTION SUR LE SERVICE MON AGEND'ART

3-1 : Les personnes pouvant s'inscrire

L'utilisation des sites Internet MON AGEND'ART, du Générateur, et de l'application mobile générée est réservée aux :

-  personnes physiques majeures et capables, ou disposant d'une autorisation de ses représentants légaux,
-  personnes physiques mineures justifiant d'une autorisation de leurs représentants légaux,
-  personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant de la capacité juridique pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

La société VEYA PROD se réserve le droit discrétionnaire de refuser l'inscription d'une personne qui ne respecterait pas les présentes CGU, sans qu'il soit possible d'engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit.

3-2 : La création d'un Compte Utilisateur

L'utilisation du service MON AGEND'ART en vue de créer une application mobile, ou un Agenda Personnalisé, suppose la création d'un Compte Utilisateur, ci-après dénommé « Compte Utilisateur », et la fourniture de données à caractère personnel telles que le nom, le prénom, la date de naissance. A défaut, le Compte Utilisateur ne pourra être ouvert.

Par ailleurs, l'utilisation de certaines fonctionnalités du service MON AGEND'ART nécessite la création d'un Compte Utilisateur complet. Ainsi, la saisie des informations personnelles est demandée pour pouvoir bénéficier des fonctionnalités avancées.

L'Utilisateur s'engage à fournir des données exactes et conformes à la réalité.

En cas de méconnaissance de cette obligation générale de loyauté, la société VEYA PROD se réserve le droit discrétionnaire de supprimer le Compte Utilisateur sans préavis.

Il est rappelé que les équipements (exemple : smartphone, tablette) nécessaires à l'accès à l'application mobile générée MON AGEND'ART, ou l'Agenda Personnalisé, sont à la charge exclusive de l'Utilisateur tout comme les frais de télécommunications induits par l'utilisation de ces dernières.

L'Utilisateur s'engage à garder secret son identifiant et son mot de passe confidentiels et personnels. La société VEYA PROD ne saurait être tenue responsable de la perte de l'identifiant et/ou du mot de passe de l'Utilisateur.

L'Utilisateur est le seul responsable de l'utilisation frauduleuse ou non de ces derniers par des personnes tierces.

Dès lors, si l'Utilisateur pense qu'une personne utilise son Compte Utilisateur, il doit en informer immédiatement l'équipe de la société VEYA PROD par le courriel en utilisant l'interface de contact sur les sites Internet des



services MON AGEND'ART étant :

 MONAGENDART.COM

 MYAGENDART.COM

Ou directement par courriel : contact@myagendart.com







Enfin, il est précisé que tout Utilisateur n'a le droit d'être titulaire que d'un seul Compte Utilisateur. Cependant, un Compte Utilisateur permet de générer plusieurs applications mobiles MON AGEND'ART, ou Agendas Personnalisés.

ARTICLE 4

LES OBLIGATIONS DES PARTIES

4-1 : Obligations de l'Utilisateur

Dans le cadre de l'utilisation des services MON AGEND'ART, l'Utilisateur a pour obligation de :

-  fournir, au titre de son obligation générale de loyauté, des données exactes et conformes à la réalité à la société VEYA PROD et, le cas échéant, aux tiers,
-  utiliser les sites Internet, le Générateur des Agendas Personnalisés et l'application mobile générée MON AGEND'ART, ou l'Agenda Personnalisé, conformément à la finalité décrite dans les CGU,
-  ne pas désassembler, décompiler ou effectuer quelque opération d'ingénierie inverse ou autre dans le but d'accéder au code source des services en ligne MON AGEND'ART,
-  faire son affaire de la détention de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle, ou à défaut, des autorisations et licences y afférents, relatifs aux éléments tels que, de manière non limitative, les créations graphiques, textuelles, sonores ou audiovisuelles, qu'il entend utiliser, diffuser, ou publier sur l'application mobile générée MON AGEND'ART, ou l'Application Personnalisé, de sorte que la société VEYA PROD ne puisse voir sa responsabilité engagée à cet égard,
-  ne pas détourner la finalité des services MON AGEND'ART pour commettre des crimes, délits ou contraventions réprimés par le Code pénal ou toute autre loi,
-  ne pas utiliser l'application mobile générée MON AGEND'ART, l'Agenda Personnalisé, pour publier des textes, vidéos, photographies, musiques et/ou tout autre contenu contraire aux lois, règlements en vigueur, ou aux bonnes mœurs et en particulier des contenus contrefaisants, des textes ou tout autre support diffamatoire ou injurieux ou qui serait constitutif de discrimination, d'incitation à la haine ou à la violence, d'atteinte à la vie privée, ou de mise en péril des mineurs,



- 📄 respecter la vie privée des tiers et la confidentialité des échanges avec les Utilisateurs,
- 📄 ne pas tenter de détourner les internautes vers un autre site ou service concurrent,
- 📄 ne pas tenter de porter atteinte, intentionnellement ou non, au sens des articles 323-1 et suivants du Code pénal, aux systèmes de traitement automatisés de données mis en œuvre pour le bon fonctionnement des services MON AGEND'ART.

En tout état de cause, la société VEYA PROD se réserve le droit de supprimer ou modifier toute donnée portée à sa connaissance qu'elle considère comme non conforme à l'esprit de MON AGEND'ART.

4-2 : Obligations de la société VEYA PROD

La société VEYA PROD a une obligation de moyens. Aucune obligation de résultat ou de moyens renforcée ne saurait être mise à sa charge.

En sa qualité d'hébergeur au sens de l'article 6-I-2 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, la société VEYA PROD agira promptement pour retirer ou rendre l'accès impossible notamment aux commentaires, photographies ou tout autre contenu manifestement illicites mis en ligne par l'Utilisateur dans les espaces de contribution, dès le moment où elle en aura eu connaissance par notification.

En application de l'article 6-I-5 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, il est rappelé qu'une notification est valide lorsqu'elle comprend tous les éléments suivants :

📁 la date de la notification :

- 📄 si le notifiant est une personne physique : ses noms et prénoms, sa profession, son domicile, sa nationalité, ses date et lieu de naissance ; si le requérant est une personne morale : sa forme, sa dénomination, son siège social et l'organe qui la représente légalement ;
- 📄 les noms et le domicile du destinataire ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ;
- 📄 la description de faits litigieux et leur localisation précise ;
- 📄 les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré, comprenant la mention de dispositions légales et de justifications de faits ;
- 📄 la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de ce que l'auteur ou l'éditeur n'a pu être contacté. »

En outre, il est souligné que l'article 6-I-4 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 dispose que les notifications abusives sont passibles d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende.



ARTICLE 5

RÉSILIATION DU COMPTE UTILISATEUR

Toute résiliation du Compte Utilisateur entraîne la suppression de l'ensemble des données personnelles de l'utilisateur détenues par la société VEYA PROD.

La résiliation n'entraîne cependant pas une suppression automatique et immédiate de l'application mobile générée MON AGEND'ART sur le smartphone ou la tablette appartenant à l'Utilisateur, cette suppression étant effectuée selon les conditions d'utilisation spécifiques au smartphone ou à la tablette utilisé(e).

5-1 : Résiliation à l'initiative de l'utilisateur

L'Utilisateur peut mettre fin à son inscription aux services de MON AGEND'ART en sollicitant la résiliation de son Compte Utilisateur à tout moment et sans avoir à justifier d'un motif.

Cette demande de résiliation se fait par le courriel en utilisant l'interface de contact sur les sites Internet de MON AGEND'ART :

 [MYAGENDART.COM](https://myagendart.com)

 [MONAGENDART.COM](https://monagendart.com)

Ou directement par courriel : contact@myagendart.com

Le Compte Utilisateur sera alors désactivé et les données personnelles de l'Utilisateur détruites dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception par la société VEYA PROD de la demande de résiliation.

5-2 : Résiliation à l'initiative de la société VEYA PROD

La société VEYA PROD peut résilier le compte utilisateur d'un Utilisateur sans préavis ni mise en demeure en cas de manquement aux présentes CGU.

La résiliation interviendra sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par la société VEYA PROD à l'Utilisateur ou ses ayants droit et représentants légaux en réparation du préjudice subi du fait des manquements.

La société VEYA PROD peut résilier le Compte Utilisateur d'un utilisateur sans préavis ni mise en demeure ni indemnité au profit de l'Utilisateur lorsque celui-ci n'aura pas accepté les CGU modifiées dans un délai de sept (7) jours suivant leur notification.



ARTICLE 6


RESPONSABILITÉ

La société VEYA PROD s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer une continuité d'accès et d'utilisation du service et de l'application mobile générée MON AGEND'ART ainsi que de ses sites Internet étant :


 MYAGENDART.COM


 MONAGENDART.COM


 Elle ne saurait cependant être tenue pour responsable de :

 impossibilité d'accéder temporairement au Générateur des Agendas Personnalisés en Ligne MON AGEND'ART ou aux sites Internet MONAGEND'ART faute des éventuelles opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées,

 problème technique lié à l'écoute ou au visionnage des contenus mis en ligne,

 problème technique lié à l'utilisation des liens redirigeant vers les plateformes de vente numérique App Store et/ou GOOGLE PLAY, ou en cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle lié à l'insertion ou à l'utilisation des dits liens,

 problème technique lié à l'utilisation du Générateur des Agendas Personnalisés en Ligne MON AGEND'ART, ou des sites Internet MONAGEND'ART, ou en cas de difficulté d'accès, lenteur dans l'affichage des pages, étant entendu que l'utilisation des services MON AGEND'ART et de ses sites Internet est dépendante du réseau et du débit de la connexion sur lesquelles la société VEYA PROD n'a aucune influence,


 attaques virales et dommages qui pourraient être causés au matériel informatique de L'Utilisateur à la suite de l'accès au Générateur des Agendas Personnalisés en Ligne MON AGEND'ART, de l'accès aux sites Internet MONAGEND'ART, de l'utilisation ou du téléchargement de divers éléments depuis ceux-ci (ex : données, textes, images, son, etc...) :

L'Utilisateur, étant conscient et informé des éventuels virus et autres programmes malfaisants pouvant circuler sur Internet, doit prendre toutes les mesures pour s'en protéger.

La société VEYA PROD dégage toute responsabilité à l'égard des informations et plus généralement à l'égard de tous les contenus mis en ligne par les utilisateurs du service MON AGEND'ART.

De même, la société VEYA PROD ne saurait être tenue pour responsable de :

 renseignements incomplets ou erronés de l'Utilisateur,

 l'utilisation anormale ou de l'exploitation illicite des services MON AGEND'ART par l'Utilisateur,



L'Utilisateur est le seul responsable des dommages causés aux tiers et des conséquences des réclamations ou actions qui pourraient en découler,

- ☰ la violation des droits des tiers qui n'aurait pas été notifiée à la société VEYA PROD dans les formes rappelées à l'article 4-2 des présentes CGU,
- ☰ des contenus des sites Internet tiers accessibles en cliquant sur un lien hypertexte situé sur une application générée MON AGEND'ART, ou un Agenda Personnalisé.

ARTICLE 7

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Générateur des Agendas Personnalisés en Ligne MON AGEND'ART, les logos, textes, offres, graphismes et tout logiciel (ci-après « les Propriétés ») mis à disposition par la société VEYA PROD dans le cadre de ce service sont la propriété exclusive de la société VEYA PROD, de ses sociétés affiliées ou de ses fournisseurs de contenu.

L'Utilisateur se voit uniquement concéder à titre non exclusif le droit d'utiliser des Propriétés précitées dans la limite nécessaire à l'utilisation des services MON AGEND'ART et à la fourniture du service afférant.

La société VEYA PROD interdit expressément :

- ☰ l'extraction par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données des Propriétés sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit,
- ☰ la réutilisation par la mise à disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données des Propriétés quelle qu'en soit la forme,
- ☰ l'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielle du contenu de la base de données des Propriétés dès lors que ces opérations excèdent manifestement les conditions d'utilisation normale de cette base.

Enfin, l'Utilisateur s'interdit de vendre, céder, donner en licence, sous-licencier, donner en garantie, transmettre de tout autre manière les Propriétés.



ARTICLE 8

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre du partage de l'application générée MON AGEND'ART – à savoir l'envoi par l'Utilisateur de messages invitant à l'utilisation de l'application mobile, générée par les services de MON AGEND'ART, sur les réseaux sociaux tels que FACEBOOK, LINKEDIN, TWITTER, etc. ou par courriel – l'Utilisateur reconnaît avoir recueilli l'accord préalable des personnes concernées à l'utilisation de leurs données à caractère personnel dans le cadre de cette invitation.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exploitation du Générateur des Agendas Personnalisés en Ligne MON AGEND'ART, la société VEYA PROD collecte ces données à caractère personnel nécessaires à l'exécution des services proposés par ce générateur.

Les destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement la société VEYA PROD.

Le fichier comportant les données à caractère personnel des Utilisateurs des services MON AGEND'ART a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

L'Utilisateur est en outre informé que, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 modifiée, au Règlement (UE) 2016/679, et selon le Conseil du 27 avril 2016 et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne, il dispose d'un droit à l'oubli, ainsi que des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de déréférencement précisés ci-dessous.

📄 Le droit d'accès permet à l'Utilisateur de demander sur la détention et le traitement des données à caractère personnel. Concrètement, l'Utilisateur possède la possibilité de recevoir l'intégralité des fichiers comportant les données à caractère personnel détenus par la société VEYA PROD.

📄 Le droit de rectification permet à l'Utilisateur de modifier ou supprimer à tout moment les informations renseignées dans son profil rendu public.

📄 Le droit d'opposition, prévu à l'article 38 de la loi « Informatique et libertés », permet à l'Utilisateur de s'opposer à ce que ses données à caractère personnel soient collectées, enregistrées, diffusées, transmises ou conservées par les services de MON AGEND'ART. Concrètement, l'Utilisateur possède la possibilité de supprimer son compte Utilisateur comme il est indiqué dans l'Article 5 des présentes CGU.

📄 Le droit d'effacement permet à l'Utilisateur de supprimer les URL contenant des informations à caractère personnel hébergées directement sur le site Internet de MON AGEND'ART.



Ce droit, prévu par l'article 40 de la loi « Informatique et libertés », précise que :

« Toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite ».

Dans le cadre d'exercice du droit d'effacement, et plus particulièrement conformément à l'article 40-1 de la loi « Informatique et libertés », l'Utilisateur peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après le décès de l'Utilisateur ou de son représentant légal.


Pour exercer le droit d'effacement, l'Utilisateur, muni de la copie d'un titre d'identité portant sa signature, est prié d'adresser son courrier à l'équipe de la société VEYA PROD en utilisant l'interface de contact sur les sites Internet des services MON AGEND'ART étant :

 [MONAGENDART.COM](https://www.monagendart.com)

 [MYAGENDART.COM](https://www.myagendart.com)

Ou directement par courriel : contact@myagendart.com

Sous deux mois suivant la réception de la demande, la société VEYA PROD sera tenue de trouver un juste équilibre entre la protection de la vie privée des individus et le droit du public à accéder à des informations ainsi qu'à les diffuser. Lors de l'évaluation d'une telle demande, l'équipe de la société VEYA PROD est obligée, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679, de vérifier si les résultats comprennent des informations obsolètes concernant l'Utilisateur. Elle cherchera également à déterminer si ces informations présentent un intérêt public, par exemple, si elles concernent des escroqueries financières, une négligence professionnelle, des condamnations pénales, une conduite publique adoptée par un fonctionnaire, etc.

 Le droit de déréférencement permet à l'Utilisateur de désindexer les URL contenant les informations à caractère personnel référencées sur les moteurs de recherche. Pour exercer le droit de déréférencement, l'Utilisateur est prié de solliciter sa demande en remplissant un formulaire de suppression d'un contenu indexé auprès des services légaux des moteurs de recherche en question (par exemple, chez [GOOGLE](https://www.google.com)) ou en s'adressant à [la CNIL](https://www.cnil.fr). Sous réserve que la balance des intérêts en cause n'impose pas de privilégier le droit à l'information du public et que la demande est légitime, les URL mentionnées dans le formulaire seront déréférencées.

Le droit de déréférencement est applicable lorsque la recherche, utilisant les moteurs de recherche existants et comportant le nom et le prénom de l'Utilisateur, aboutit à des résultats inexacts, obsolètes, sensibles et/ou excessifs, et dont l'inclusion surpasse en conséquence les normes administratives par le droit à la protection de la vie privée des individus.



ARTICLE 9

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Afin d'offrir une interface et des fonctionnalités de qualité, la société VEYA PROD se réserve la possibilité d'utiliser la technologie des cookies. Un cookie ne permet pas à la société VEYA PROD d'identifier l'Utilisateur. Un cookie permet en revanche d'enregistrer les informations relatives à sa navigation (les pages consultées, la date et l'heure de la consultation, etc.) et elles seront lues lors de ses visites ultérieures.

Il est rappelé à l'Utilisateur que les données relatives à sa recherche et sa navigation peuvent faire l'objet de traitements voire de cessions de données à des fins de ciblage publicitaire par la société VEYA PROD ou par ses partenaires et dans le respect notamment du droit de la protection des données personnelles.

Les cookies sont alors utilisés notamment pour des finalités liées aux mesures statistiques, à la publicité géolocalisée ou encore à l'analyse des comportements des Utilisateurs dans le but de personnaliser la publicité qui leur est adressée.

Les versions récentes des principaux navigateurs permettent non seulement de s'opposer à l'enregistrement de cookies mais également d'effectuer des sessions de navigation à l'issue desquelles tous les cookies installés lors de cette session sont automatiquement effacés indépendamment de leur durée de vie prévue, offrant ainsi une meilleure protection des traces d'utilisation.

ARTICLE 10

MODIFICATION DES CGU

La société VEYA PROD se réserve la possibilité de mettre à jour et/ou de modifier les présentes CGU à tout moment. L'Utilisateur pourra prendre connaissance de la nature des modifications de ces CGU dès leur mise en ligne sur les sites Internet des services en ligne MONAGEND'ART étant :

 [MONAGENDART.COM](https://www.monagendart.com)

 [MYAGENDART.COM](https://www.myagendart.com)

Toute inscription postérieure à la date de publication des CGU modifiées sera réputée avoir été faite en consentant à la nouvelle version des CGU.

Le fait pour l'Utilisateur inscrit antérieurement à l'entrée en vigueur des modifications des CGU de continuer à utiliser le Générateur des Agendas Personnalisés en Ligne MON AGEND'ART et/ou l'application mobile générée, ou Agenda Personnalisé, après avoir été informé de la modification des CGU vaut reconnaissance et acceptation de la dernière version en date des CGU par l'Utilisateur même.



A cet égard, il est rappelé que la société VEYA PROD peut résilier le Compte Utilisateur d'un Utilisateur sans préavis ni mise en demeure ni indemnité au profit de l'Utilisateur lorsque l'Utilisateur n'aura pas accepté les CGU modifiées dans un délai de sept (7) jours suivant leur notification.

ARTICLE 11

AUTRE DISPOSITION

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

ARTICLE 12

DROIT APPLICABLE

Les présentes CGU sont soumises au droit français.

La langue d'interprétation de ces CGU est la langue française en cas de contestation sur la signification d'un terme ou d'une disposition des CGU. Dans l'hypothèse où un litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes CGU naîtrait, les parties s'engagent avant toute action judiciaire de rechercher une solution amiable.

Sous réserve des dispositions d'ordre public, tout litige relatif à l'interprétation et/ou l'exécution des présentes CGU relève des Tribunaux français. La juridiction compétente est le Tribunal de Commerce de Paris.